



Initiativkreis Metropolitane  
Grenzregionen

# Régions frontalières en période de pandémie de SARS-CoV-2

// Prise de position (version longue)



# Mentions légales

---

## **Région porte-parole**

Region Aachen – Zweckverband  
Prof. Dr. Christiane Vaeßen,  
Geschäftsführerin Region Aachen –  
Zweckverband

## **Autres membres de l'IMeG**

Regionalverband Mittlerer Oberrhein  
Tamara Schnurr, stv. Verbandsdirektorin

## **Ministerium des Innern und für Sport, Rheinland-Pfalz**

Petra Schelkmann, Leiterin des Referates  
Europäische Raumentwicklung,  
INTERREG NWE-Kontaktstelle

## **Ministerium für Inneres, Bauen und Sport des Saarlandes**

Dr. Andrea Chlench, Leiterin des Referates  
OBB 1.1 Landesplanung, Bauleitplanung

## **Regionalverband Südlicher Oberrhein**

Fabian Torns, stv. Verbandsdirektor

## **Regionalverband Hochrhein-Bodensee**

Dr. Sebastian Wilske, Verbandsdirektor

## **Regionalverband Bodensee-Oberschwaben**

Dr. Wolfgang Heine, Verbandsdirektor

## **Bureau/Traitement**

agl Hartz • Saad • Wendl  
Landschafts-, Stadt- und Raumplanung  
Andrea Hartz, Eva Langenbahn, David Frey  
Tel.: +49 (0)681 96025-00  
info@metropolitane-grenzregionen.eu  
www.agl-online.de

## **Crédits photos**

Voir page 19

21 février 2022

Les régions frontalières sont des espaces de vie, d'économie et de culture diversifiés et viables – ils sont « l'Europe en miniature ». Depuis sa création en 2011, le cercle d'initiative Régions frontalières métropolitaines – en bref IMeG – représente les intérêts de ses membres au niveau national et européen. Le travail du réseau a pour but de contribuer à attirer l'attention sur les potentiels spécifiques des régions frontalières. En même temps, le cercle d'initiative veut donner des impulsions afin de promouvoir le développement régional transfrontalier dans le sens de la cohésion territoriale et de soutenir activement le travail d'institutions transfrontalières et de réseaux européens.

Les partenaires de l'IMeG ont une longue expérience dans la coopération transfrontalière et ont à l'ordre du jour des thèmes actuels tels que l'observation transfrontalière du territoire, des conditions de vie équivalentes ou les effets de la pandémie sur les régions limitrophes. Publications et prises de position sont préparées et adoptées lors des réunions régulières de l'IMeG. De plus amples informations sur le cercle d'initiative et ses activités sont consultables sur le site Web de l'IMeG

(<https://metropolitane-grenzregionen.eu>).

# Contenu

---

Synthèse des propositions . . . . .	4
1. Introduction : les régions frontalières en période de pandémie de SARS-CoV-2. . . . .	5
2. Réintroduction des contrôles à la frontière sur fond de pandémie. . . . .	6
3. Impacts des fermetures de frontières . . . . .	10
4. Expériences de la pandémie de SARS-CoV-2 et enseignements tirés . . . . .	12
4.1 Établir les régions frontalières comme un espace harmonisé en termes de politique et de planification. . . . .	12
4.2 Renforcer l'observation transfrontalière du territoire comme base d'action. . . . .	12
4.3 Améliorer les mécanisme d'échange d'information en temps de crise. . . . .	13
4.4 Mettre en place des taskforces transfrontalières pour les périodes de crise. . . . .	13
4.5 Créer des plans d'urgence transfrontaliers. . . . .	14
4.6 Mettre à profit les structures de coopération transfrontalières établies comme canaux de communication. . . . .	14
4.7 S'appuyer sur les institutions et les acteurs locaux pour gérer les crises . . . . .	15
4.8 Renforcer la cohésion dans les régions limitrophes pour mieux répondre aux crises . . . . .	15
5. Perspectives . . . . .	16
Sources . . . . .	18
Crédits photos . . . . .	19

## Résumé

Les régions frontalières sont des espaces aux fonctions interdépendantes au-delà des frontières nationales. Cela est vrai d'un point de vue économique mais aussi en regard de l'environnement de leurs habitants. À la suite des accords de Schengen, le libre franchissement de la frontière est devenu une évidence. Avec la propagation de la pandémie de SARS-CoV-2 et la réintroduction inattendue des contrôles à la frontière et des restrictions de déplacement, la possibilité de passer les frontières a été brusquement interrompue ou restreinte. Pour les populations, les frontières ont refait leur apparition au quotidien. Le marché du travail avec ses nombreux frontaliers, l'économie, le commerce et la restauration, mais aussi les relations sociales ont été durement touchés sur le territoire frontalier.

Une fois de plus, la crise a révélé l'importance d'une bonne coopération transfrontalière, spécialement en situations de crise. C'est pourquoi l'objectif est désormais de mettre à profit les expériences vécues pendant la pandémie. Dans un échange intensif, l'IMeG a récapitulé les défis spécifiques aux régions frontalières pendant la pandémie et en a tiré les premiers enseignements. La pandémie a mis en exergue des déficits systémiques qui exigent des réponses systémiques. C'est à cette seule condition que les acteurs des régions frontalières pourront à l'avenir réagir face à des événements imprévus et en réduire les répercussions négatives sur l'économie et la cohésion sociale dans ces régions spécifiques. L'IMeG formule à ce propos huit thèses qui visent à renforcer les régions frontalières face aux crises. Mais soulignons qu'à l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'estimer la véritable ampleur des effets à long terme de la pandémie pour ces régions.

# Synthèse des thèses

---

## **Établir les régions frontalières comme un espace harmonisé en termes de politique et de planification**

En termes de politique et de planification, les régions frontalières doivent être perçues comme des unités fonctionnelles indépendantes des frontières nationales, et donc appréhendées comme des espaces d'action communs. Pour ce faire, il convient à l'avenir de mieux comprendre et de rendre visibles les imbrications transfrontalières qui marquent l'activité des régions et la vie quotidienne de leurs habitants. Ces interdépendances sont la base du « fonctionnement » des régions frontalières. L'objectif est de les maintenir même en temps de crise.

## **Renforcer l'observation transfrontalière du territoire comme base d'action**

L'observation transfrontalière du territoire est un champ d'action central dans les régions frontalières : elle peut offrir une base de données tangible pour tirer profit des expériences, pour ébaucher des scénarios d'avenir et pour en déduire des options d'action futures. L'observation transfrontalière du territoire doit être optimisée afin de pouvoir répondre aux exigences en termes de résistance aux crises et de résilience des régions frontalières.

## **Améliorer les mécanismes de l'échange d'information en temps de crise**

Pour la coopération transfrontalière, un échange d'information continu n'est pas essentiel uniquement en termes de politique et de planification. La pandémie a également démontré le besoin d'information de la population. Une offre d'information pérenne et institutionnalisée, ainsi que de nouveaux mécanismes dans la fourniture adéquate d'informations en temps de crise s'imposent.

## **Mettre en place des taskforces transfrontalières pour les périodes de crise**

Afin de pouvoir réagir plus vite en temps de crise, l'idée est de créer des taskforces transfrontalières. Elles contribuent à communiquer à temps les interventions nationales de crise, à montrer leurs effets transfrontaliers et à mettre en place des processus de coordination.

## **Créer des plans d'urgence transfrontaliers**

Les plans d'urgence transfrontaliers préparent les administrations à mieux relever les défis aux frontières. Les déroulements prévus doivent être exercés et évalués en permanence à l'aide d'exercices d'urgence réguliers dans les structures de coopération transfrontalières.

## **Mettre à profit les structures de coopération transfrontalières établies comme canaux de communication**

Les acteurs des régions limitrophes disposent d'une grande expérience et de traditions vécues dans la coopération transnationale. En particulier en temps de crise, des structures de coopération bien huilées peuvent être mises à profit pour communiquer et réagir rapidement. Le but est donc de renforcer le potentiel des structures existantes de la coopération transfrontalière et d'en faire un usage ciblé pour relever les défis de la prévention et de la gestion des crises.

## **S'appuyer sur les institutions et les acteurs locaux pour gérer les crises**

Les acteurs et les institutions sur place sont proches de la région et de ses habitants. Il est donc judicieux d'impliquer plus fortement ces acteurs et ces institutions dans la gestion des crises. Cela permet d'intégrer les connaissances locales sur les spécificités frontalières dans les comités de décision pour trouver des solutions.

## **Renforcer la cohésion dans les régions limitrophes pour mieux répondre aux crises**

Pour les populations, les régions frontalières sont des espaces de vie communs. De la cohabitation au-delà des frontières nationales naît une cohésion d'esprit européen. Mais cette cohésion et ce sentiment d'appartenance doit être entretenu et renforcé dans les régions limitrophes – un projet générationnel ! Justement la compréhension mutuelle peut contribuer à plus de stabilité en temps de crise.

# 1. Introduction : les régions frontalières en période de pandémie de SARS-CoV-2

---

Les territoires nationaux de régions frontalières ont des fonctions étroitement imbriquées ; cela est vrai pour le marché du travail, mais aussi pour le secteur du logement, pour l'approvisionnement, pour les offres culturelles et de loisirs. Dans toutes les régions limitrophes, passer librement la frontière – conquête des accords de Schengen – est devenue une évidence solidement ancrée dans la vie quotidienne. Même si des systèmes administratifs, juridiques ou de santé différents règnent aujourd'hui encore aux frontières nationales, une intégration européenne a lieu dans ces territoires grâce à une étroite coopération transfrontalière vécue au quotidien. Cela se reflète dans une diversité des structures d'administration et de gouvernance qui ont constitué la région frontalière comme un espace d'action au cours des dernières décennies.

Avec la propagation du virus SARS-CoV-2 et la soudaine et inattendue réintroduction des contrôles à la frontière et des restrictions de déplacement, les régions frontalières ont été confrontées à de nouveaux défis. La classification de lieux d'habitation, d'approvisionnement et de travail limitrophes comme zones à risque a entraîné un « retour des frontières territoriales » qui avait disparu du quotidien de la population (Baumgart/Krätzig 2021: 82).

Même si la coopération transfrontalière est marquée par des expériences et des pratiques exercées de longue date, les contrôles à la frontière en début d'année 2020 ont révélé un manque d'expérience dans le traitement d'une situation de crise de cette ampleur au niveau politique et administratif, chez les acteurs économiques et dans la population. On a notamment observé des lacunes au niveau des mécanismes de maintien des déplacements frontaliers ou de l'échange d'informations concernant les restric-

tions de voyage et les contrôles. Les mesures ont laissé des traces sensibles dans l'économie, le commerce, la gestion et l'environnement des populations des deux côtés de la frontière, les déplacements des frontaliers étant extrêmement restreints. Le tout a encore été aggravé par des réglementations opaques et parfois difficilement compréhensibles pour le trafic frontalier qui ont entraîné un énorme besoin d'information et une perte de confiance au sein de la population et au niveau politique. Les répercussions sociales de la fermeture des frontières ont en particulier fait resurgir de vieux préjugés que l'on croyait dépassés depuis longtemps.

Les expériences dans la gestion de la pandémie de SARS-CoV-2 ont montré que l'avenir requiert de nouvelles options d'action et de nouveaux mécanismes afin de mieux coordonner les mesures et d'échanger plus vite les informations en situation de pandémie. Pour les acteurs de l'aménagement du territoire, il est décisif de sonder comment parvenir à se préparer à de futures situations de crise et comment mieux évaluer leurs impacts sur les régions frontalières. Stratégies et programmes de gestion de crises futures doivent être développés dans ce domaine. L'important est de sensibiliser les centres de décision dans les capitales nationales à la situation spécifique des régions frontalières afin d'éviter les « fermetures de frontières » et tout ce qu'elles impliquent pour le fonctionnement interne des régions.

À partir des expériences et des résultats des derniers mois, différents enseignements ont été réunis par le cercle d'initiative Régions frontalières métropolitaines qui sont précieux sur le plan pratique pour la coopération transfrontalière. La prise de position écrite ici présente a pour but d'examiner ces thèses de plus près.

## 2. Réintroduction des contrôles aux frontières sur fond de pandémie

Aucun autre pays d'Europe n'a autant de voisins que la République fédérale d'Allemagne. Sur une frontière longue de 3 876 km en tout, neuf États sont limitrophes du territoire allemand (Office fédéral de la statistique 15/07/2021). C'est pourquoi les régions frontalières ont une signification particulière en tant que territoires interdépendants et nécessitent plus de concertation, notamment au-delà des frontières nationales. Le point névralgique de la coopération transfrontalière est la libre circulation des personnes, des marchandises et des services. Conformément aux accords de Schengen, cette circulation est assurée au sein du territoire couvert par le traité et les contrôles sont supprimés aux frontières intérieures dans cet espace (Art. 22 du code frontières Schengen). Une réintroduction des contrôles aux frontières est possible en cas de menace de l'ordre public ou de la sécurité intérieure. Cela ne se produit toutefois qu'à titre exceptionnel et pour une période limitée (Art. 25 Par. 1 du code frontières Schengen). Dans le passé, des contrôles temporaires aux frontières intérieures ont été effectués après des attentats terroristes ou en

raison de grandes manifestations sportives (cf. Commission européenne 2022). Des contrôles qui sont pratiquement passés inaperçus auprès de la population. Mais il en est allé tout autrement lors de la mise en place des contrôles aux frontières lors de la pandémie de SARS-CoV-2 en mars 2020. Avec en tout 18 États, plus de la moitié des États membres de l'espace Schengen y ont eu recours (Commission européenne 2022 : 5-13), les limites intérieures de l'Europe redevenant du jour au lendemain des « barrières » (Duvernet/Gebhardt/Kurnol 2021 : 5).

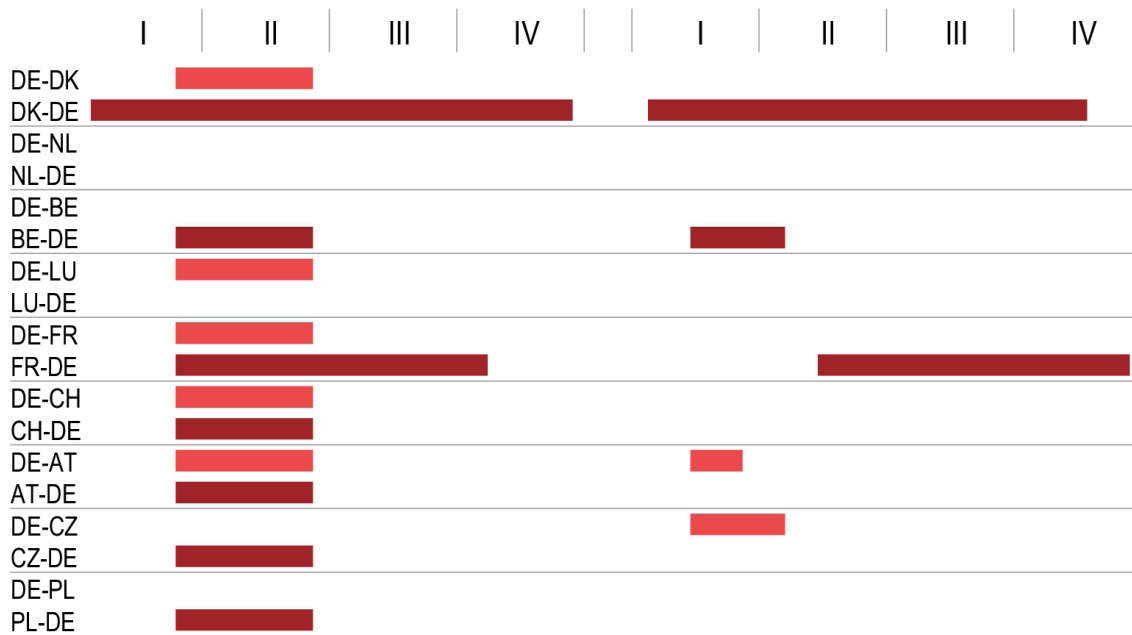
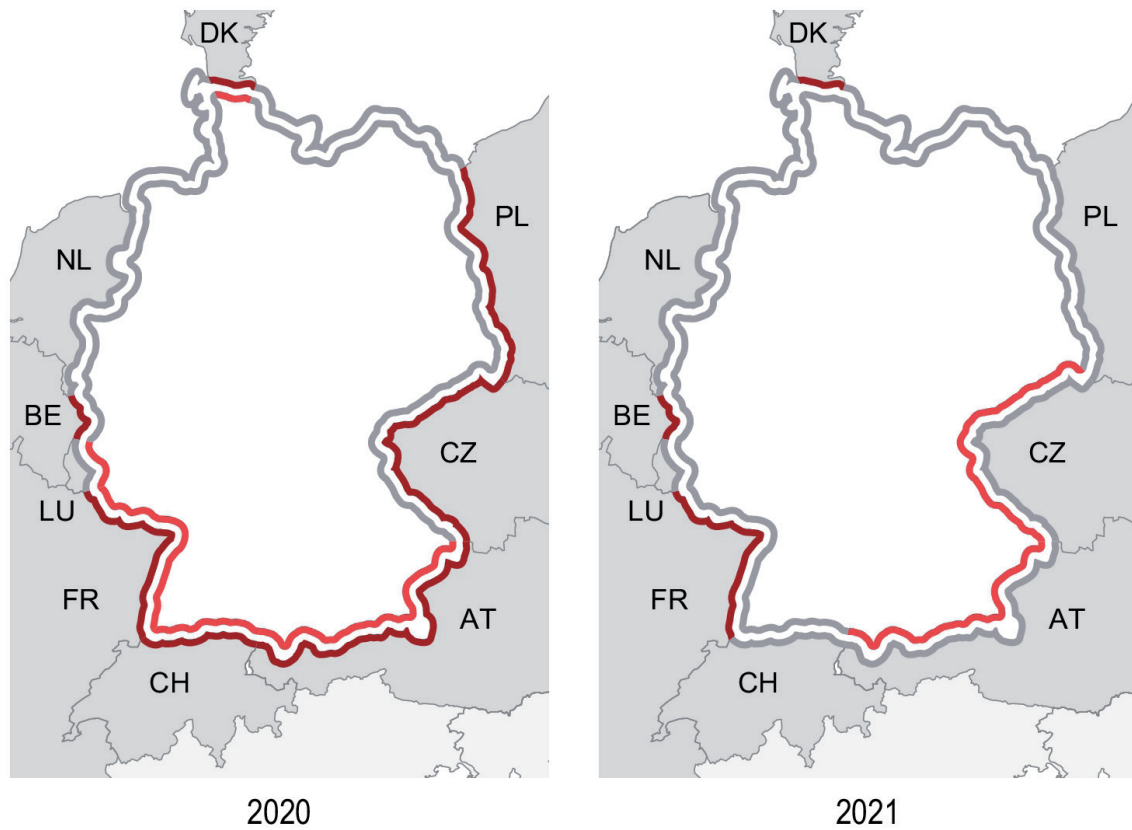
« L'espace Schengen est l'une des plus grandes conquêtes de l'UE. C'est un territoire sans frontières intérieures au sein duquel citoyennes et citoyens – nombre de ressortissants de pays tiers, gens d'affaires et touristes – peuvent voyager librement sans être soumis aux contrôles aux frontières. »  
(Commission européenne 22/06/2021)



Source: picture alliance/BeckerBredel /BeckerBredel

**Illustration 1 : Contrôles aux frontières en raison de la pandémie de SARS-CoV-2 2020/2021**

Illustration personnelle sur la base de la Commission européenne (2022 : 2-13) ; l'illustration montre les contrôles aux frontières déclarés par les États membres à la Commission européenne dans le sens des Art. 25 et 28 sqq. du code frontières Schengen (en date du 31/12/2021). D'autres restrictions d'entrée sur le territoire des États nationaux ne sont pas illustrées.



Bien que cela ait été souvent relevé dans le langage courant, les frontières intérieures n'étaient pas complètement fermées mais toujours franchissables à des fins précises. Des restrictions d'entrée ont été promulguées et contrôlées aux postes frontières officiels qui ont effectivement réduit la « perméabilité » des frontières. Les effets des contrôles à la frontière ont été clairement ressentis par les citoyennes et citoyens de l'espace Schengen :

- Restriction de la liberté des personnes
- Contrôle systématique des frontières
- Règles strictes d'entrée sur le territoire et contrôle aux conditions d'entrée
- Passage de la frontière uniquement aux postes frontières autorisés
- Fermetures de postes frontières peu importants

Les contrôles étaient justifiés par la situation sanitaire des deux côtés de la frontière fédérale. La courbe des infections a évolué différemment de part et d'autre : par exemple, l'évolution temporelle de la courbe d'infection dans le département français de la Moselle accusait au point culminant des deuxième et troisième vagues des nombres de cas beaucoup plus élevés que dans les régions limitrophes allemandes. Au printemps 2021, la situation infectieuse en Allemagne divergeait, avec des chiffres en baisse, du niveau élevé constant en France (Siekmann

18/06/2021a-d ; SIG France 18/06/2021). Il en est résulté au cours de la pandémie des réglementations frontalières et des restrictions d'entrée différentes entre les États nationaux. Pourtant, les rapports précis entre les imbrications transfrontalières, par exemple la proportion des frontaliers et la diffusion du virus, n'ont pas été mis à jour jusqu'à présent (Duvernet 2021 : 55).

La période des contrôles à la frontière en 2020 a été pratiquement identique – à l'exception du Danemark et de la France qui les ont pratiqués plus longtemps. Bien que les contrôles à la frontière en tant que réaction face au stade de l'infection se soient limités à la première vague pandémique, on note que là encore, les États ont agi de manière disparate pendant cette période. Tandis que des contrôles étaient effectués des deux côtés de la frontière allemande avec la France, l'Autriche, le Danemark et la Suisse, les contrôles n'avaient lieu que côté allemand à la frontière luxembourgeoise. Par contre, les frontières avec la Belgique, la Pologne et la République tchèque n'étaient pas contrôlées côté allemand, tandis qu'à la frontière germano-néerlandaise, les deux pays ont renoncé totalement à réintroduire les contrôles (Commission européenne 2022 : 6-13).

En 2021, moins d'États ont pratiqué des contrôles à la frontière dans l'ensemble, en conséquence des impacts négatifs de la procédure de 2020.





La classification du pays limitrophe comme zone à risque n'a plus forcément entraîné des contrôles à la frontière. Sur la base de la classification de la République tchèque et du Tyrol comme régions porteuses de variants du virus, des contrôles à la frontière ont été mis en place en février 2021 pour l'entrée sur le territoire allemand en provenance de la République tchèque et de l'Autriche (NDR 28/02/2021). La situation était différente à la frontière franco-allemande : certes le département de la Moselle avait été classé lui aussi comme zone à variants en février 2021, mais seules des réglementations plus rigoureuses d'entrée et de sortie étaient en vigueur. C'est ainsi que le transport public local de passagers (ÖPNV) a été stoppé du département français de la Moselle vers l'Allemagne et le trafic transfrontalier des cars et des trains interrompu (Saarbahn GmbH 22/06/2021).

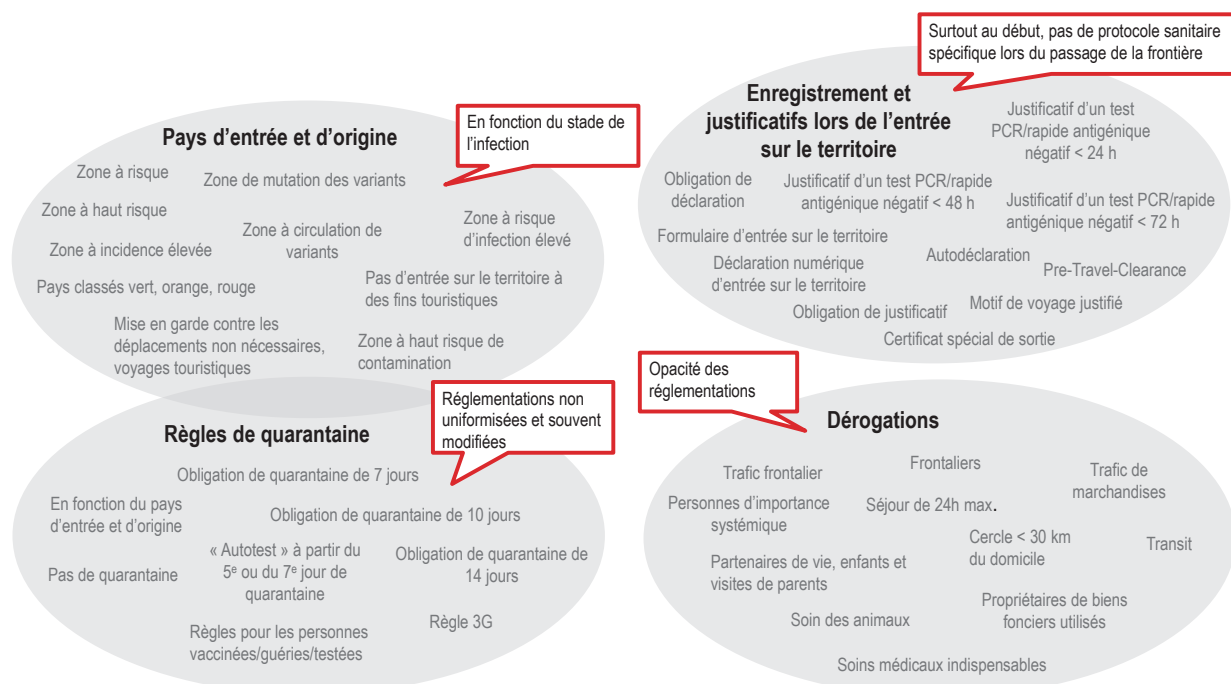
Les contrôles se sont accompagnés d'une foule de réglementations et de dérogations pour le passage de la frontière. Ils étaient en permanence réajustés en fonction du stade de l'infection et de l'appréciation du pays d'entrée et d'origine, plus souples ou renforcés selon le cas. Ces exigences différentes d'un pays à l'autre n'étaient en aucun cas systématiques, l'impression générale étant celle d'une grande opacité. Le pivot des réglementations était l'appréciation du pays d'entrée

et d'origine sur la base du stade de l'infection sur place. Cette appréciation servait autant à fixer des règles de quarantaine qu'à établir les dérogations et les justificatifs nécessaires pour l'entrée sur le territoire le cas échéant. Surtout au début des contrôles à la frontière, aucun protocole sanitaire spécifique, comme prise de la température ou justificatif d'un test rapide négatif, n'était requis pour passer la frontière. Au cours de l'évolution pandémique, les réglementations ont été adaptées et il s'en est suivi, au moins dans les régions frontalières, une certaine harmonisation des différentes dispositions. Ainsi, la longueur variable de la quarantaine n'a plus seulement dépendu de la classification du pays d'entrée ou d'origine mais aussi du fait que la personne soit testée, guérie ou vaccinée (règle 3G).

L'illustration 2 met en lumière la « diversité » des restrictions d'entrée qui ont parfois été modifiées à des intervalles très courts, mettant les personnes concernées au défi d'une situation extrêmement fluctuante.

### Illustration 2 : Diversité des restrictions d'entrée sur le territoire

Illustration personnelle sur la base du ministère des Affaires étrangères (22/06/2021) ; BAG Suisse (22/06/2021) ; le portail officiel du tourisme autrichien (22/06/2021) ; SIG France (21/06/2021) ; chancellerie de Sarre (21/06/2021).



### 3. Impacts des fermetures de frontières

Les contrôles à la frontière et les fermetures de frontières pour des groupes de personnes précis ont eu des effets considérables sur la vie et le travail des habitants des régions frontalières. Les interdépendances fonctionnelles locales ont été interrompues par le durcissement abrupt des restrictions d'entrée, tandis que les frontières nationales ont repris toute leur importance en très peu de temps (Cyrus/Ulrich 2021 : 26; Duvernet 2021 : 51; Wille/Kanesu 2020 : 9).

La Grande Région fait partie des régions frontalières européennes qui comptent le plus de frontaliers. Le Luxembourg et la Sarre bénéficient d'une main-d'œuvre venue de la Moselle en majorité, la Lorraine de l'offre d'emplois de ses voisins (Pigeron-Piroth/Evrard/Belkacem 2020 : 17). Des secteurs tels que la santé et l'industrie, mais aussi l'artisanat, dépendent largement du marché du travail transfrontalier. 70 % de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé au Luxembourg viennent par exemple de l'autre côté de la frontière (Pigeron-Piroth/Evrard/Belkacem 2020 : 18 ; Wille 2020 : 12). Les fermetures de frontières ont donc touché des secteurs particulièrement importants pour lutter contre la pandémie. Le commerce de détail et la restauration dans la Grande Région dépendent eux aussi fortement des pays voisins : plus d'un tiers du chiffre d'affaires du commerce de détail et de la restauration limitrophes en Sarre est réalisé avec une clientèle française (SZ 24/05/2018) si bien que ces secteurs ont beaucoup souffert de l'absence de visiteurs.

Les mesures prises ont confronté le marché du travail intégré, le commerce et l'économie à d'énormes défis. Certes les frontaliers ont fait l'objet de dérogations lors de l'entrée sur le territoire mais les trajets étaient liés à un besoin de temps accru, détours, temps d'attente et bouchons aux postes frontières, avec même des refus de passage aux postes de contrôle (Pige-

ron-Piroth/Evrard/Belkacem 2020 : 20 ; Pigeron-Piroth et al. 2021 : 80). En particulier lors de la première vague pandémique, beaucoup de frontaliers dont les professions n'étaient pas classées comme systématiquement importantes ne pouvaient pas franchir la frontière en raison des restrictions de déplacement ; il a fallu trouver rapidement des réglementations pour le « petit trafic frontalier ». Pour les travailleurs de branches précises comme le secteur de la santé, des dérogations ont rapidement été mises en place. Mais elles n'étaient en vigueur que pour le trajet au travail ; elles ne couvraient pas les séjours dépassant le cadre de l'activité professionnelle, ni les soins ou les achats sur place. En plus des restrictions d'entrée nationales, de grosses entreprises sarroises comme Ford et ZF ont e. a. promulgué des règlements intérieurs pour la période de règles d'entrée et ont exclu la main-d'œuvre française (SZ 13/03/2020). Par ailleurs, des dérogations ont dû être créées rapidement pour les accords entre les États concernant le droit social, les valeurs seuil du télétravail ou les accords fiscaux afin que les employés travaillant en home office ne soient pas préjudiciés (Kauber 2021 : 90; Pigeron-Piroth et al. 2021 : 81; Scherer/Schnell 2021 : 71).

Les mesures nationales se sont manifestées non seulement dans les conséquences économiques mais ont eu aussi des répercussions immatérielles et psychologiques qui ont profondément impacté la vie quotidienne des habitants : familles et couples ont été séparés par les réglementations d'entrée et les « vieilles » barrières ont coupé des environnements axés sur le territoire frontalier (Peyrony 2021 : 100 ; Scherer/Schnell 2021 : 70).

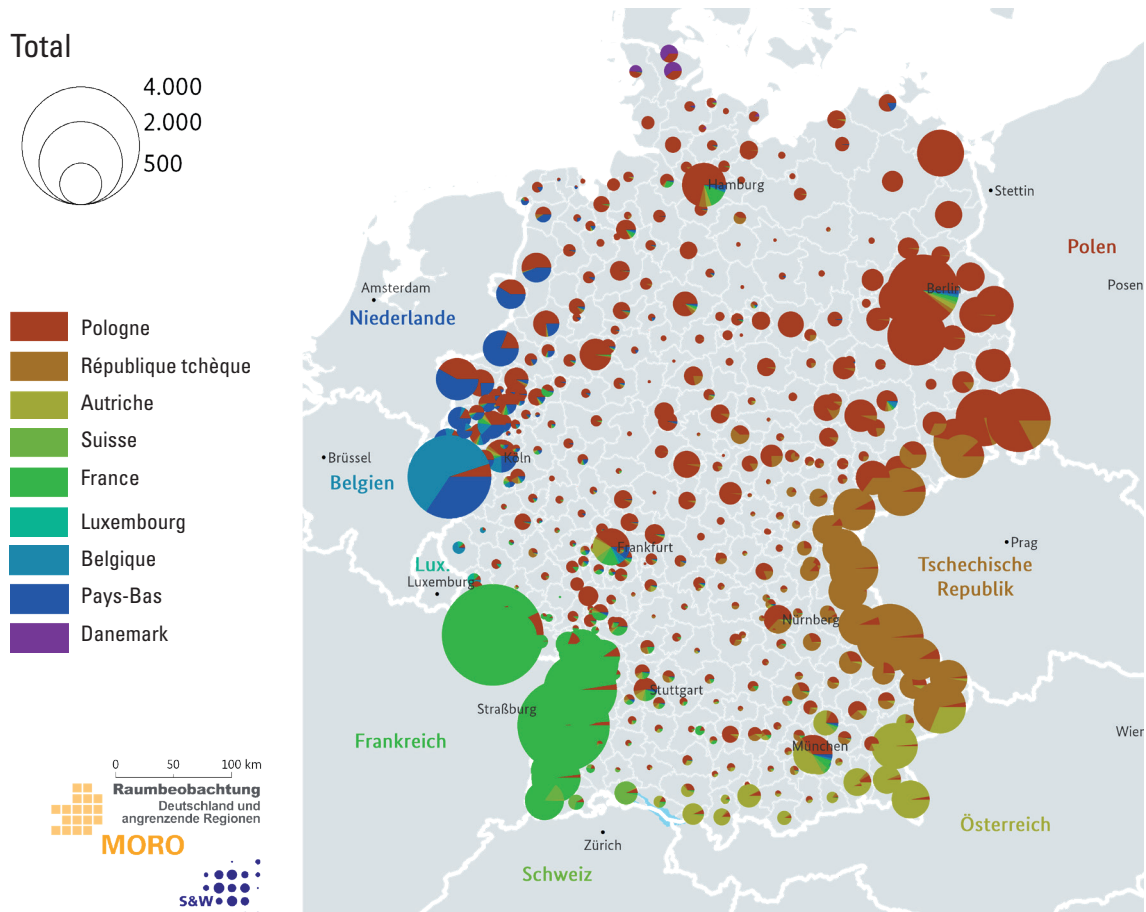
Le long des États nationaux, des « frontières mentales » sont apparues, et même dans des régions frontalières solidement établies de longue date, on a vu resurgir des préjugés que l'on

croyait oubliés ou dépassés (AEBR 12/11/2020a ; Wassenberg 2020 : 119; Scherer/Schnell 2021 : 72). On a pu aussi observer ce phénomène dans les régions intérieures, autant entre les régions avec des stades pandémiques différents qu'entre les couches et groupes sociaux. La résurgence de préjugés dans les régions frontalières a pourtant fait l'objet d'une grande attention. La défiance et l'agressivité à l'égard des « étrangers » ont été suivies d'accusations et de stigmatisations d'habitants du pays voisin ; les animosités ont parfois été ouvertement déclarées (Peyrony 2021 : 98, 100). En peu de temps, l'identité européenne implantée et vécue a disparu en maints endroits (Baumgart/Krätzig 2021 : 20).

Les conséquences sociales et économiques pour les régions frontalières sont évidentes et révèlent un urgent besoin d'action dans la gestion des situations de crise. Il est difficile de chiffrer l'ampleur des dommages sociaux et économiques. Quoi qu'il en soit, ils sont suffisamment importants pour réfléchir à l'avenir sur les mécanismes à mettre en place en situations pandémiques afin d'endiguer leurs conséquences dans les régions frontalières.

Illustration 3 : Frontaliers des pays limitrophes vers l'Allemagne

Source: Schwarze/Spiekermann 2021: 77



Datengrundlagen: IT.NRW/CBS basierend auf Bundesagentur für Arbeit, Sonderauswertung  
© EuroGeographics, BKG 2021 bezüglich der Verwaltungsgrenzen

## 4. Expériences de la pandémie de SARS-CoV-2 et enseignements tirés

Les répercussions de la pandémie de SARS-CoV-2 nous confrontent tous à des défis inédits. Au vu des récents événements, cela est d'autant plus vrai pour les régions frontalières. Ici, les impacts sont manifestes en relation avec la réintroduction des contrôles à la frontière et les restrictions de déplacement des pays limitrophes et vers eux. Pendant cette période, les régions frontalières se sont vu attribuer la

mission de surveiller et de protéger les territoires tout en se révélant à la prise de conscience publique comme des espaces de vie et d'interconnexion (Duvernet/Gebhardt/Kurnol 2021 : 5). La crise a montré une fois de plus l'importance d'une coopération transfrontalière étayée par la confiance et ce dont elle est capable. Dans un échange intensif, des premiers enseignements ont été tirés puis formulés en huit thèses.

### 4.1 Établir les régions frontalières comme un espace harmonisé en termes de politique et de planification

**En termes de politique et de planification, les régions frontalières doivent être perçues comme des unités fonctionnelles indépendantes des frontières nationales, et donc appréhendées comme des espaces d'action communs. Pour ce faire, il convient à l'avenir de mieux comprendre et de rendre visibles les imbrications transfrontalières qui marquent l'activité des régions et la vie quotidienne de leurs habitants. Ces interdépendances sont la base du « fonctionnement » des régions frontalières. L'objectif est de les maintenir même en temps de crise.**

Les régions frontalières sont étroitement liées dans presque tous les domaines, tandis que les frontières sont pratiquement obsolètes en « fonctionnement normal ». Avec la réintroduction des contrôles à la frontière pendant la pandémie, il s'est avéré à quel point des interconnexions sont fortes, surtout en ce qui concerne le marché du travail, le commerce et les services, le trafic des personnes et des marchandises, les loisirs et le tourisme, et enfin les systèmes de santé. Bien que les régions frontalières n'aient pas eu de stade d'infection plus élevé que d'autres régions, elles ont subi de plein fouet les répercussions des mesures visant à endiguer la pandémie (Duvernet 2021 : 51). Afin de garantir le « fonctionnement » des régions frontalières en temps de crise, il convient de leur accorder le statut d'espaces d'action communs. Cela implique entre autres de nouveaux instruments juridiques harmonisés pour les frontaliers par exemple (Kauber 2021 : 106).

### 4.2 Renforcer l'observation transfrontalière du territoire comme base d'action

**L'observation transfrontalière du territoire est un champ d'action central dans les régions frontalières : elle peut offrir une base de données tangible pour tirer profit des expériences, pour ébaucher des scénarios d'avenir et pour en déduire des options d'action futures. L'observation transfrontalière du territoire doit être optimisée afin de pouvoir répondre aux exigences en termes de résistance aux crises et de résilience des régions frontalières.**

À la suite de la pandémie en général et dans le contexte de la réintroduction des contrôles à la frontière et des restrictions de déplacement en particulier, le manque de données comparables sur les interconnexions transfrontalières, et le besoin en données harmonisées illustrant les conditions de vie des régions frontalières se sont révélés dans toute leur ampleur (Duvernet/Gebhardt/Kurnol 2021 : 5 ; Miłosz-Augustowska/Jastrzbski 2021 : 126). Une observation transfrontalière du territoire peut fournir des informations et servir à l'avenir de base de décision pour prendre des mesures. Même si la crise sanitaire a révélé des déficits concernant l'observation transfrontalière du territoire, elle peut être l'opportunité de l'améliorer, de la pérenniser et de créer une compréhension collective des régions frontalières (Peyrony 2021 : 101 sqq. ; Baumgart/Krätzig 2021 : 21). Des systèmes existants d'observation du territoire ont fourni en la matière des exemples positifs, par exemple l'illustration cartographique interactive et transfrontalière de l'évolution pandémique dans la région du Rhin supérieur (cf. GeoRhena 23/08/2021).

### 4.3 Améliorer les mécanismes de d'échanges d'information en temps de crise

**Pour la coopération transfrontalière, un échange d'information continu n'est pas essentiel uniquement en termes de politique et de planification. La pandémie a également démontré le besoin d'information de la population. Une offre d'information pérenne et institutionnalisée, ainsi que de nouveaux mécanismes dans la fourniture adéquate d'informations en temps de crise s'imposent.**

La pandémie de SARS-CoV-2 a montré très clairement l'importance d'échanger et de fournir des informations actuelles. Surtout dans la langue respective, ces informations sur les mesures prévues, les calendriers et les exigences d'action sont essentielles pour les habitants des territoires limitrophes afin de mieux pouvoir organiser leur vie quotidienne. En temps de crise, la population a un besoin accru en recommandations et en informations fiables ; c'est ce qu'a montré l'énorme sollicitation des centres d'information frontaliers.

En résumé, il faut retenir que la fourniture d'informations n'a pas été garantie comme il convient, tout au moins au début de la pandémie. Les médias locaux ne faisaient pas un compte rendu permanent de la situation ou des règles en vigueur dans le pays voisin ou au passage de la frontière. C'est pourquoi il est nécessaire, justement en situations d'urgence, d'élaborer des normes et des mécanismes pour l'échange d'information et d'institutionnaliser les canaux d'information. Un excellent exemple en est le projet PANDEMERIC dans l'eurégion Meuse-Rhin (EMRIC 23/08/2021) : le formulaire Web développé dans le contexte du projet « Crossing Borders » donne aux frontaliers, après avoir répondu à quelques questions faciles à comprendre, un rapide aperçu des conditions d'entrée et de séjour en vigueur dans les pays respectifs de l'eurégion Meuse-Rhin. Un dashboard récapitule la situation dans les services de soins intensifs de toute la région.

### 4.4 Mettre en place des taskforces transfrontalières pour les périodes de crise

**Afin de pouvoir réagir plus vite en temps de crise, l'idée est de créer des taskforces transfrontalières. Elles contribuent à communiquer à temps les interventions nationales de crise, à montrer leurs effets transfrontaliers et à mettre en place des processus de coordination.**

À l'avenir aussi, la réintroduction de contrôles à la frontière et les restrictions de déplacement qu'ils impliquent pourraient être nécessaires afin de parer rapidement aux dangers. C'est pourquoi les régions frontalières devraient réclamer des structures sous forme d'unités d'intervention transfrontalières (Taskforces) capables d'évaluer la situation spécifique des régions limitrophes, et permettant ainsi de mieux amortir les effets négatifs. En dehors de l'information de la population, les taskforces devraient calculer en permanence les répercussions transfrontalières, les transmettre aux hiérarchies d'État agissantes et les intégrer dans des processus de concertation. De plus, elles peuvent établir des contacts et faciliter la communication avec les acteurs compétents de l'autre côté de la frontière.

Dans l'eurégion Meuse-Rhin, il existe depuis 20 ans environ un état-major de crise transfrontalier (Euro-région Meuse-Rhin Règlement des incidents et des crises – EMRIC ) qui réalise différentes activités dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises transfrontalières (EMRIC 23/08/2021). À la suite de la pandémie, un cercle de coordination transfrontalier a été installé en 2020 dans l'eurégion Meuse-Rhin. Il a entre autres pour mission de permettre l'échange continu d'informations importantes au niveau trinational entre les institutions (AEBR 12/11/2020b). Dans d'autres régions aussi, de nouvelles plateformes de coordination ont été créées en résultat du dialogue de crise, comme la taskforce franco-allemande (Chancellerie RLP 23/02/2021). Elles ne sont certes pas habilitées à prendre des mesures nationales mais elles contribuent largement à débattre des problèmes et à trouver des solutions communes (Kauber 2021 : 91).

## 4.5 Créer des plans d'urgence transfrontaliers

**Les plans d'urgence transfrontaliers préparent les administrations à mieux relever les défis aux frontières. Les déroulements prévus doivent être exercés et évalués en permanence à l'aide d'exercices d'urgence réguliers dans les structures de coopération transfrontalières.**

Pour les domaines de la protection civile – par exemple dans la gestion des accidents sur des sites classés Seveso à proximité de la frontière – il existe des protocoles ou des accords de coopération transfrontaliers qui préparent les acteurs sur place (Kauber 2021 : 90). L'apparition d'une pandémie et les failles spécifiques du territoire limitrophe ne sont pas prévues jusqu'à présent dans les plans nationaux d'interventions de crise. Les acteurs et les institutions sur place n'ont pas non plus fait l'essai sur place de déroulements en réaction à ces problèmes. En cas de menace concrète, les soins médicaux et l'aide humanitaires étaient prioritaires. Mais à l'avenir, une approche coordonnée et structurée est nécessaire pour la coopération transfrontalière dans le domaine des soins d'urgence comme en cas de pandémie (Kauber 2021 : 91). Un règlement européen sur des plans d'urgence ou de gestion des risques transfrontaliers pourraient être utiles, ainsi que la création d'une union européenne de la santé qui développerait e. a. des stratégies transfrontalières en cas d'épidémie ou mettrait en lien les systèmes de santé au niveau transfrontalier (DFPV 2020 : 5 sq. ; Peyrony 2021 : 105). Un règlement européen pourrait par exemple requérir d'illustrer foncièrement dans une perspective à 360° les situations à risque ou les expositions aux risques.

## 4.6 Mettre à profit les structures de coopération transfrontalières établies comme canaux de communication

**Les acteurs des régions limitrophes disposent d'une grande expérience et de traditions vécues dans la coopération transnationale. En particulier en temps de crise, des structures de coopération bien huilées peuvent être mises à profit pour communiquer et réagir rapidement. Le but est donc de renforcer le potentiel des structures existantes de la coopération transfrontalière et d'en faire un usage ciblé pour relever les défis de la prévention et de la gestion des crises.**

Au cours de décennies, un processus de création de structures de coopération transfrontalières s'est mis en place dans les régions frontalières. Ces structures horizontales permettent de réagir plus vite face aux problèmes et aux besoins des populations limitrophes que les organismes d'État verticaux. La coopération transfrontalière était déjà par le passé un thème central des acteurs et des institutions dans les régions frontalières et a révélé toute son importance pendant la pandémie (Duvernet/Gebhardt/Kurnol 2021 : 5 ; Kuebart/Stabler 2021 : 48).

Les activités dans le contexte de la pandémie renouent essentiellement avec les partenariats existants : des comités de coordination et des structures de gouvernance transfrontalière chevronnées comme les Groupements européens de coopération territoriale (GECT) ou les eurégions ont rempli des missions importantes : ils se sont chargés d'informer la population à l'aide de centres d'information en plusieurs langues, ont communiqué les mesures et réglementations officielles, ainsi que les documents disponibles des pays concernés et les ont actualisés régulièrement (AEBR 12/11/2020b; Peyrony 2021: 103).

Toutefois, dans le cas de l'EMRIC (v. plus haut), il s'avère que malgré la présence d'accords de coopération, la coopération a vite été influencée par des stratégies nationales dans la région au début de la pandémie. Conséquence : les différentes mesures nationales n'étaient plus compatibles entre elles. C'est pourquoi, sous la direction de l'EMRIC, le projet PANDEMERIC a vu le jour qui se concentre sur la promotion de la coordination eurégionale en cas de pandémie en cours ou future (EMRIC 23/08/2021). Le symposium PANDEMERIC évalue et discute à l'appui des résultats obtenus la manière dont on pourrait améliorer la coopération à l'avenir (EVTZ EMR 23/08/2021).

## 4.7 S'appuyer sur les institutions et les acteurs locaux pour gérer les crises

**Les acteurs et les institutions sur place sont proches de la région et de ses habitants. Il est donc judicieux d'impliquer plus fortement ces acteurs et ces institutions dans la gestion des crises. Cela permet d'intégrer les connaissances locales sur les spécificités frontalières dans les comités de décision pour trouver des solutions.**

Concernant la mise en œuvre et les effets des mesures de lutte contre la pandémie, les autorités et les institutions locales sont en mesure d'agir avec plus de pragmatisme et sont mieux au fait des besoins spécifiques des régions. Cela est étroitement lié au travail de structures de coopération transfrontalières (voir 4.6). Par exemple, le travail des GETC a été considéré comme particulièrement important : en dehors de la fourniture d'offres d'information, ils ont aussi participé à l'organisation des transferts de patients transfrontaliers (AEBR 12/11/2020b). Même en l'absence de concertations structurées, de l'aide mutuelle a déjà été organisée au point culminant de la première vague de la pandémie dans le domaine de la prise en charge transfrontalière des malades afin de réduire la pression des services surchargés de soins intensifs. Les transferts de patients ont été ici l'initiative de demandes politiques locales et d'une coopération spontanée des acteurs sur place (Kauber 2021 : 90). On a aussi constaté que les régions qui ne possédaient pas d'institutions transfrontalières ont connu plus de problèmes dans l'ensemble (Peyrony 2021 : 100).

## 4.8 Renforcer la cohésion dans les régions limitrophes pour mieux répondre aux crises

**Pour les populations, les régions frontalières sont des espaces de vie communs. De la cohabitation au-delà des frontières nationales naît une cohésion d'esprit européen. Mais cette cohésion et ce sentiment d'appartenance doit être entretenu et renforcé dans les régions limitrophes – un projet générationnel ! Justement la compréhension mutuelle peut contribuer à plus de stabilité en temps de crise.**

Dans les situations exceptionnelles, les gens ont tendance à se replier sur eux-mêmes, raison pour laquelle les signes ouverts d'amitié, de lien et de solidarité sont particulièrement importants. Cela est vrai pour les acteurs politiques et pour les institutions transfrontalières tout comme pour la population. Des deux côtés des frontières, nombreuses ont été les protestations contre les mesures nationales et les manifestations de solidarité encourageantes au sein de la population. Un signal important au public au niveau de l'État a été par exemple l'aide mutuelle et la coopération pour l'hébergement et la prise en charge de patients en soins intensifs des pays voisins (DFPV 2020 : 4 sq. ; Kauber 2021 : 90). L'initiative « hiwe und driwe » a émis des signes positifs de solidarité dans le territoire frontalier de l'Alsace et du Palatinat et a appelé avec son manifeste à la coopération et à l'amitié transfrontalières même en période de pandémie de coronavirus.

Les mesures pour endiguer la pandémie ont entraîné une réappréciation non seulement de la signification de frontières ouvertes dans les territoires transfrontaliers mais aussi de la coopération transfrontalière (Scherer/Schnell 2021 : 73). La résurgence de préjugés pendant la pandémie a particulièrement attiré l'attention sur les régions frontalières. Il s'est avéré que l'intégration de ces territoires était un projet (pluri)générationnel encore fragile et que la dimension transfrontalière n'était pas profondément ancrée dans la population. Même si cela était lié en partie à des scènes effrayantes, la situation actuelle devrait permettre de réfléchir sur les activités qui ont bien fonctionné par le passé dans la coopération transfrontalière. Elles pourraient être mises à contribution à l'avenir afin de transporter des thèmes transfrontaliers dans la société civile, de lutter contre les préjugés et d'augmenter la résilience de la solidarité entre voisins face aux crises.

## 5. Perspectives

La pandémie de SARS-CoV-2 a entraîné des défis totalement nouveaux, mais un progrès énorme a été obtenu ces dernières années dans la gestion de la pandémie. En même temps, la crise sanitaire est toujours actuelle et va continuer à occuper les régions frontalières à l'avenir. Les conséquences sociales et économiques ne sont pas encore évidentes pour les régions frontalières. Une certaine normalité s'est installée entretemps dans la gestion de la pandémie, ainsi qu'une certaine routine. Par ailleurs, beaucoup de mesures ont été supprimées entretemps, ce qui soulage le quotidien des habitants dans les régions frontalières. En font partie par exemple la suppression quasi totale des contrôles à la frontière ainsi que de nouvelles dérogations pour les frontaliers dans les restrictions de déplacement.

Même si la pandémie n'est pas le premier défi des régions limitrophes, elle a mis à jour des déficits qui demandent des réponses systémiques. Elles doivent en particulier prendre en compte la situation spécifique des régions frontalières comme territoires aux fonctions interconnectées. Afin de mieux être préparés face à des situations de crise futures et de mieux réagir sur l'arrière-plan de la situation spécifique des régions frontalières, il est d'autant plus important de tirer les enseignements de la situation actuelle dans l'espace limitrophe et de les mettre en pratique.

De nombreuses activités ont lieu sur le sujet actuellement dans les régions frontalières, e. a. dans la Grande Région. Les résultats des analyses, des enquêtes ou des études ont contribué à combattre activement les déficits existants. L'assemblée plénière de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur (ORK) a fait de la maîtrise de la pandémie une priorité pour l'année 2022. En la matière, un groupe compétent a été chargé d'élaborer une stratégie régionale pour gérer les situations pandémiques dans la région transfrontalière (ORK 2021 : 2).

Le congrès trinational « Pandémie en Rhin supérieur » avait pour thème la manière dont la région pourrait à l'avenir mieux réagir face à une situation de crise pandémique ou autre. Dans ce contexte, le rôle de l'enseignement mutuel dans la gestion sanitaire et l'échange de bons exemples entre les régions limitrophes a été souligné (ORK 26/11/2021 : 5).

Au niveau européen aussi, les défis spécifiques aux territoires frontaliers pendant la pandémie sont passés toujours plus au premier plan. En réaction aux défis actuels en évolution permanente, la Commission européenne a formulé une proposition de révision du code frontières Schengen. Elle reprend les effets négatifs des contrôles à la frontière et la restriction des libertés et doit contribuer à empêcher à l'avenir des répercussions sociales et économiques négatives pour les citoyens de ces territoires (Commission européenne 2021). Deux changements sont particulièrement importants : la révision proposée de l'Art. 26 prévoit que les États membres doivent désormais aussi tenir compte des effets probables sur le fonctionnement des régions transfrontalières lors de la réintroduction temporaire de contrôles aux frontières intérieures. Il faut ici intégrer les fortes interdépendances sociales et économiques (Commission européenne 2021 : 41).

De plus, le nouvel Art. 42b doit engager les États membres à désigner à la Commission des régions transfrontalières sur leur territoire national (Commission européenne 2021 : 45). La proposition d'ajustement du cadre juridique Schengen aux nouveaux défis tient compte e. a. de la situation spécifique des régions frontalières. En regard de la gestion future des situations de crise, une première pierre importante a été posée. La pandémie de SARS-CoV-2 ne sera pas la dernière, même si la prochaine crise se manifestera très probablement sous une autre forme.





Source: Landratsamt Konstanz



Source: Landratsamt Konstanz

# Sources

- AEBR Association of European Border Regions, 12.11.2020a: AEBR Members' border experiences with Covid-19. Zugriff: <https://www.aebr.eu/aebr-members-border-experiences-with-covid-19/>.
- AEBR Association of European Border Regions, 12.11.2020b: Border Regions experiences with COVID-19 (part 2). Zugriff: <https://www.aebr.eu/contribution-from-aebr-members-other-actors-cor-platform-on-covid-19/>.
- Auswärtiges Amt, 22.6.2021: Aktuelle Reisewarnungen. COVID-19-bedingte Reisewarnungen und Teilwarnungen. Zugriff: [https://www.auswaertiges-amt.de/de/ReiseUndSicherheit/10.2.8Reisewarnungen#content\\_1](https://www.auswaertiges-amt.de/de/ReiseUndSicherheit/10.2.8Reisewarnungen#content_1).
- BAG Schweiz Bundesamt für Gesundheit, 22.6.2021: Coronavirus: Einreise in die Schweiz. Zugriff: <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-reisende/quarantaene-einreisende.html>.
- Baumgart, Sabine; Krätzig, Sebastian, 2021: Raumentwicklung in Grenzregionen. Wichtige Weichenstellungen unter dem Eindruck der Pandemie. Informationen zur Raumentwicklung, Heft 2/2021, S. 18–23.
- Cyrus, Norbert; Ulrich, Peter, 2021: Verflechtungssensible Maßnahmenräume. Lehren aus dem Umgang mit der COVID-19-Pandemie in der Doppelstadt Frankfurt (Oder) und Słubice. Informationen zur Raumentwicklung, Heft 2/2021, S. 24–33.
- Das offizielle Tourismusportal Österreich, 22.6.2021: Einreise nach Österreich. Zugriff: <https://www.austria.info/de/service-und-fakten/coronavirus-situation-in-oesterreich/einreise-nach-oesterreich>.
- DFPV Deutsch-Französische Parlamentarische Versammlung, 2020: Beschluss vom 22. September 2020. Gemeinsam gegen die Corona-Pandemie – die deutsch-französische Zusammenarbeit in der Pandemiebekämpfung auf dem Weg zu einer europäischen Gesundheitsunion stärken.
- Duvernoy, Claire, 2021: Die Verbreitung von Covid-19 in Grenzregionen. Informationen zur Raumentwicklung, Heft 2/2021, S. 50–59.
- Duvernoy, Claire; Gebhardt, Dirk; Kurnol, Jens, 2021: Grenzerfahrungen. Eine Einführung. Informationen zur Raumentwicklung, Heft 2/2021, S. 4–7.
- EMRIC Euregio Maas-Rhein Vorfall- und Krisenbewältigung, 23.8.2021: Über PANDEMERIC. Zugriff: <https://pandemic.info/de/ueber-pandemic/>.
- EVTZ EMR Europäische Verbund für territoriale Zusammenarbeit Euregio Maas-Rhein, 23.8.2021: Formular zu ein- und Ausreisefragen. Zugriff: <https://euregio-mr.info/de/ueber-uns/formular-zu-ein-und-ausreise-fragen/index.php>.
- Europäische Kommission, 2021: Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council amending Regulation (EU) 2016/399 on a Union Code on the rules governing the movement of persons across borders. COM/2021/891 final. Strasbourg. Zugriff: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2021%3A891%3AFIN&qid=1639757139340> [abgerufen am 12.1.2022].
- Europäische Kommission, 2022: Member States' notifications of the temporary reintroduction of border control at internal borders pursuant to Article 25 and 28 et seq. of the Schengen Borders Code. Stand 31.12.2021. Zugriff: [https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2022-01/Full%20list%20of%20notifications-01-2022\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2022-01/Full%20list%20of%20notifications-01-2022_en.pdf) [abgerufen am 12.1.2022].
- Europäische Union, 22.6.2021: Länder. Zugriff: [https://europa.eu/european-union/about-eu/countries\\_de](https://europa.eu/european-union/about-eu/countries_de).
- GeoRheina, 23.8.2021: COVID-19 Entwicklung im Oberrheingebiet. Zugriff: [https://sdi.georheina.eu/mviewer/?config=COVID19\\_DE.xml](https://sdi.georheina.eu/mviewer/?config=COVID19_DE.xml).
- Helfer, Malte; Pigeron-Piroth, Isabelle, 2019: Les Lorrains actifs à l'étranger: Une analyse cartographique au niveau communal. *Borders in Perspective*, 2, S. 27–40.
- Kauber, Clarisse, 2021: Die COVID-19-Krise und die deutschen Grenzen. Erfahrungen aus der ersten und zweiten Welle. Informationen zur Raumentwicklung, Heft 2/2021, S. 86–93.
- Kuebart, Andreas; Stabler, Martin, 2021: Risiko-prozesse statt Risikogebiete. Raumdimensionen der Covid-19-Pandemie in Deutschland. Informationen zur Raumentwicklung, Heft 2/2021, S. 40–49.
- Miłosz-Augustowska, Julita; Jastrzbski, Leszek, 2021: Monitoring von Grenzregionen. Daten für die grenzüberschreitende Metropolregion Stettin. Informationen zur Raumentwicklung, Heft 2/2021, S. 126–129.
- NDR Norddeutscher Rundfunk, 28.2.2021: Virus-variantengebiet. Einreiseregeln für Moselle werden verschärft. Zugriff: <https://www.tagesschau.de/inland/innenpolitik/einreiseregeln-moselle-101.html>.
- ORK Deutsch-französisch-schweizerische Oberrheinkonferenz, 2021: Protokoll der Sitzung des 47. Plenums der D-F-CH Oberrheinkonferenz vom 3. Dezember 2021 per Videokonferenz (Entwurf).
- ORK Deutsch-französisch-schweizerische Oberrheinkonferenz, 26.11.2021: Pandemie am Oberrhein. Passende Lösungsansätze für eine Metropolregion. Trinationaler Online-Kongress vom 26. November 2021. Fazit aus den Vorträgen und den Workshops. Download unter: <https://www.oberrheinrat.org/de/service/news/newsleser/rueckblick-auf-den-kongress-pandemie-am-oberrhein.html> [abgerufen am 12.1.2022].
- Pigeron-Piroth, Isabelle; Evrad, Estelle; Belkacem, Rachid, 2020: Border(ing)s in Times of COVID-19. *Bordering in pandemic times. Insights into the COVID-19 Lockdown. Borders in Perspective UniGR-CBS Thematic Issue (4)*. Luxemburg, Trier, S. 17–23.
- Pigeron-Piroth, Isabelle; Funk, Ines; Nienaber, Birte; Dörrenbächer, Peter; Belkacem, Rachid, 2021: Der

grenzüberschreitende Arbeitsmarkt der Großregion. Der Einfluss der COVID-19-Pandemie. Informationen zur Raumentwicklung, Heft 2/2021, S. 74–85.

Peyrony, Jean, 2021: Grenzsicherungen als Folge von COVID-19. Empirischer Bericht für den Zeitraum März bis Juni 2020. Informationen zur Raumentwicklung, Heft 2/2021, S. 94–107.

Saarbahn GmbH 22.6.2021: FAQ: Saarbahn und Bus während der Corona Pandemie. Zugriff: [https://www.saarbahn.de/start/coronavirus/faq\\_fahrgaeste\\_saarbahn](https://www.saarbahn.de/start/coronavirus/faq_fahrgaeste_saarbahn).

Scherer, Roland; Schnell, Klaus-Dieter, 2021: „Die Wertschätzung für die europäische Integration ist gestiegen“. Grenzsicherungen in der Bodenseeregion. Informationen zur Raumentwicklung, Heft 2/2021, S. 69–73.

Schwarze, Björn; Spiekermann, Klaus, 2021: Raumbewertung Deutschland und angrenzende Regionen. Handbuch zu Daten und Indikatoren. Forschungsprogramm Modellvorhaben der Raumordnung (MORO). Bonn: BBSR, S. 77.

Siekmann, Manuel, 18.6.2021a: Corona-Zahlen für Landkreis Merzig-Wadern. Zugriff: <https://www.corona-in-zahlen.de/landkreise/lk%20merzig-wadern/>.

Siekmann, Manuel, 18.6.2021b: Corona-Zahlen für Landkreis Regionalverband Saarbrücken. Zugriff: <https://www.corona-in-zahlen.de/landkreise/lk%20stadtverband%20saarbr%C3%BCcken/>.

Siekmann, Manuel, 18.6.2021c: Corona-Zahlen für Landkreis Saarlouis. Zugriff: <https://www.corona-in-zahlen.de/landkreise/lk%20saarlouis/>.

Siekmann, Manuel, 18.6.2021d: Corona-Zahlen für Landkreis Saarpfalz-Kreis. Zugriff: <https://www.corona-in-zahlen.de/landkreise/lk%20saar-pfalz-kreis/>.

SIG France Service d'information du Gouvernement France, 18.6.2021: Informations Covid-19. Carte et données. Zugriff: [https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees#vue\\_d\\_ensemble-taux\\_d\\_incidence](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/carte-et-donnees#vue_d_ensemble-taux_d_incidence).

SIG Service d'information du Gouvernement France, 22.6.2021: Informations Coronavirus. Zugriff: <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

Staatskanzlei des Saarlandes, 21.6.2021: Reisen und Grenzverkehr. Häufig gestellte Fragen zum Thema Reisen. Zugriff: [https://www.saarland.de/DE/portale/corona/faq/haeufigste-fragen/reisen-grenzverkehr/reisen-grenzverkehr\\_node.html](https://www.saarland.de/DE/portale/corona/faq/haeufigste-fragen/reisen-grenzverkehr/reisen-grenzverkehr_node.html).

Staatskanzlei RLP Staatskanzlei Rheinland-Pfalz, 23.2.2021: Deutsch-französische Taskforce will Pandemie gemeinsam eindämmen.

Zugriff: <https://www.rlp.de/de/aktuelles/einzelansicht/news/News/detail/deutsch-franzoesische-taskforce-will-pandemie-gemeinsam-eindaemmen/>.

Statistisches Bundesamt, 15.7.2021: Gemeinsame Grenzen Deutschlands mit den Anliegerstaaten.

Zugriff: <https://www.destatis.de/DE/Themen/Laender-Regionen/Regionales/Tabellen/gemeinsame-grenzen-deutschlands.html>.

SZ Saarbrücker Zeitung, 24.5.2018: Französische Kunden nicht selbstverständlich. Zugriff: [https://www.saarbruecker-zeitung.de/saarland/saarlouis/saarlouis/franzoesische-kunden-nicht-selbstverstaendlich\\_aid-22852339](https://www.saarbruecker-zeitung.de/saarland/saarlouis/saarlouis/franzoesische-kunden-nicht-selbstverstaendlich_aid-22852339).

SZ Saarbrücker Zeitung, 13.3.2020: Ford und ZF lassen Pendler aus Grand Est zu Hause. Zugriff: [https://www.saarbruecker-zeitung.de/nachrichten/wirtschaft/ford-in-saarlouis-und-zf-in-saarbruecken-lassen-pendeler-aus-grand-est-zu-hause\\_aid-49549401](https://www.saarbruecker-zeitung.de/nachrichten/wirtschaft/ford-in-saarlouis-und-zf-in-saarbruecken-lassen-pendeler-aus-grand-est-zu-hause_aid-49549401).

Verordnung (EU) 2016/399 des Europäischen Parlaments und des Rates vom 9. März 2016 über einen Gemeinschaftskodex für das Überschreitender Grenzen durch Personen (Schengener Grenzkodex) (Kodifizierter Text) (zuletzt geändert durch Art. 3 VO (EU) 2021/1134 vom 7.07.2021.)

Wassenberg, Birte, 2020: "Return of Mental Borders": A Diary of COVID-19 Closures between Kehl, Germany, and Strasbourg, France. BIG – Borders in Globalization, 2019: Borderlands in the Era of COVID-19. Borders in globalization review 2 (1). Special Issue. Victoria, S. 114–120.

Wille, Christian, 2020: Border(ing)s in Times of COVID-19. Bordering in pandemic times. Insights into the COVID-19 Lockdown. Borders in Perspective UniGR-CBS Thematic Issue (4). Luxemburg, Trier, S. 11–16.

Wille, Christian; Kanesu, Rebekka (Hrsg.), 2020: Bordering in pandemic times. Insights into the COVID-19 Lockdown. Borders in Perspective UniGRCBS Thematic Issue (4). Luxemburg, Trier.

## Crédits photos

Couverture : Daniel Zwicker-Schwarm

Page 6 : picture alliance/BeckerBredel/BeckerBredel

Page 8 : David Lohmüller

Page 17 : Landratsamt Konstanz

[www.metropolitane-grenzregionen.eu](http://www.metropolitane-grenzregionen.eu)

